

SERVICE SOCIAL PROFESSIONNEL DU PLAN DE ZONE S2 CAVA DE' TIRRENI - CÔTE D'AMALFI



UNIONE EUROPEA
Fondo Sociale Europeo



PON
INCLUSIONE



MINISTERO del LAVORO
e delle POLITICHE SOCIALI

Partenariato



QU'EST CE QUE C'EST?

Le point d'accès au système local de services qui :



Répond aux besoins des citoyens



Garantit l'égalité des opportunités, la non-discrimination et les droits de citoyenneté

QU'EST CE QU'IL FAIT?



Accueille, écoute, informe et oriente tous les citoyens vers les services de proximité



Prendre en charge le citoyen pour construire des projets individuels et des parcours d'assistance en sécurité.



Mène des actions de prévention, d'accompagnement et de rétablissement pour les individus - groupes - familles

DOMAINES D'INTERVENTION



Services socio-sanitaires



Enfance et adolescence



Mineurs et famille



Personnes âgées



Allocations de soins



Handicap et santé mentale



Section pénale

ACCÈS

L'accès est libre et sans prise de rendez-vous.

LES PHASES DU SERVICE

RELATION

Le personnel vous accueille, vous écoute et analyse vos besoins
Vous serez informés et orientés vers le service adéquat

SORTIE

Une équipe spécialisée construira pour vous une intervention personnalisée et un parcours partagé avec vous qui vous aidera à trouver une solution à votre besoin

QUI SOMMES-NOUS?



Les assistants sociaux



Psychologue



Sociologue



Médiateurs linguistiques et culturels sur demande



Des équipes multidisciplinaires

ORAIRE D'OUVERTURE



Service social professionnel de la Mairie de Cava de' Tirreni



Du lundi au vendredi / 9h - 12h

Le mardi et jeudi / 15h - 17h

PLAN DE ZONE S2



La zone territoriale S2 avec la mairie de Cava de' Tirreni comme chef de file comprend les mairies de Amalfi, Atrani, Cetara, Conca dei Marini, Furore, Maiori, Minori, Positano, Praiano, Ravello, Scala Tramonti, Vietri sul Mare

OU SOMMES-NOUS?



Piazza Eugenio Abbro, 1
Palazzo di Città - Cava de' Tirreni



089682111



www.pianodizonas2.it

Il y'a des guichets d'information dans toutes les Communes du Plan de Zone S2.

Tous les citoyens ont une dignité sociale égale et sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, [...], de langue, de religion, d'opinions politiques, de conditions personnelles et sociales.

Article 3 de la Constitution de la République italienne